ETOILE SPORTIVE

CAZOULS
MARAUSSAN
MAUREILHAN

CHARTE SPORTIVE DU CLUB

ETOILE SPORTIVE CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN

Charte du club approuvé par le comité directeur et l'ensemble des éducateurs.

Article 1:Règlement Général

Chaque membre du club, dirigeant , joueur, s'engage à adopter à l'intérieur du club une conduite convenable et à donner à l'extérieur la meilleure image possible de sa personne et du club qu'il représente. Chaque membre s'imposera une attitude réservée sur la vie interne du club.

Article 2 : Entrainements et Matchs

2-1) Tous les joueurs licenciés à l'ESCMM doivent assister aux entrainements et se tenir à disposition du club pour toute rencontre amicale ou de compétition programmé par l'entraineur, sous peine de sanction.

2-2) En cas d'absence prévisible, le joueur s'engage à donner la priorité au club de l'ESCMM et faire de son mieux pour honorer la convocation. Dans l'impossibilité extrême de répondre à celle ci; il en informera au plus vite l'entraineur ou un responsable du club.

2-3) Les joueurs ne seront pas convoqués par écrit, les entraineurs leur donneront tous les renseignements utiles à la fin des entrainements. En cas d'absence aux entrainements, les joueurs devront s'informer des horaires et des jours de convocation.

2-4) Les joueurs se présenteront au stade aux heures fixées par les entraineurs. L'heure d'entrainement fixée par l'entraineur et celle du début de l'échauffement, le joueur devra être en tenue à ce moment là.

2-5) Le joueur s'engage à honorer sa licence, et ceci dès la reprise de l'entrainement jusqu'au dernier entrainement, dates fixées par l'entraineur.

2-6) Sur le terrain et en dehors, le joueur évoluant en équipe séniors doit être un modèle pour l'ensemble des jeunes du club, tant sur le plan sportif (combativité, solidarité...) que sur le plan moral (fair-play, courtoisie, hygiène de vie !)

2-7) Tout joueur qui ne conformerait pas aux instructions et se livrerait à des abus de nature à handicaper sa forme, se verrait pénaliser sportivement.

2-8) En match, le joueur devra rester maitre de soi, en cas d'incident de jeu respectera les consignes

d'apaisement prodiguées par l'entraineur ou le capitaine. Il ne devra jamais être à l'origine d'incident pouvant porter préjudice à l'équipe. (Amende)

2-9) Toute faute non commise dans le jeu,(contestations des décisions de l'arbitre, antijeu, conduite inconvenante, etc..) entrainant un avertissement ou une exclusion sera sanctionnée.(se référer à l'article 7 du règlement intérieur)

2-10) Pour vivre et s'imprégner de la vie du club, il est rappelé à tous que les manifestations (tournois jeunes, soirées etc..) sont fait pour rencontrer les gens qui œuvrent (dirigeants, joueurs, bénévoles …) pour le bien du club, et il est donc demandé aux joueurs et aux parents d'y participer.

Article 3 : Déplacements

3-1) Les joueurs se trouveront au point de rassemblement pour le départ à l'heure précise indiquée.

3-2) Les déplacements se font collectivement, les déplacements individuels doivent être dérogatoires et rester exceptionnels.

3-3) Les joueurs adopteront la tenue vestimentaire du club pour les déplacements ainsi que pour l'échauffement.

3-4) il est demandé à tous les joueurs possédant un véhicule de pouvoir l'utiliser dans la saison dans le cas ou il ne pourrait pas y avoir de transport collectif.

Article 4 : Equipements

4-1) Pour les matchs à domicile, les joueurs devront obligatoirement porter la tenue officielle du club.
Le port des protèges tibias est obligatoire aux entrainements et en compétitions officielles.
Le port des bijoux (bracelets, chaînes, montres…) est interdit lors des séances d'entraînement et les matches.

4-2) Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition, ainsi que les installations sportives (vestiaires, terrains, club house).

Article 5 : Accidents Blessures

5-1) En cas de blessure, le joueur est tenu d'informer l'entraineur de la durée de son indisponibilité, et pourra consulter l'encadrement médical du club (kinésithérapeute; ostéopathe) si besoin.

Fait à Cazouls les Béziers

Le président du club de L'ETOILE SPORTIVE CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN

Le joueur ou un des parents (pour un mineur) du club de l'ESCMM

NOM et Signature